

Règlement du Challenge Provincial du Hainaut

Saison 2026-2027

1. Principe général

Le Challenge Provincial du Hainaut est un circuit de tournois provinciaux organisé sur l'ensemble de la saison sportive 2026-2027.

Tous les tournois provinciaux intitulé « Challenge Provincial du Hainaut » organisés dans la province du Hainaut entrent automatiquement en ligne de compte pour le Challenge, pour autant qu'ils respectent les dispositions prévues par le présent règlement.

Un classement général est établi pour chaque série du Challenge. Les joueurs marquent des points en fonction de leur participation et de leur résultat dans les séries concernées.

Le Challenge est organisé sous l'autorité du Comité Provincial du Hainaut, via la Cellule des Compétitions individuelles.

2. Joueurs concernés

Le Challenge Provincial du Hainaut est réservé, pour le classement général, aux joueurs et joueuses affiliés dans un club hennuyer.

Les joueurs et joueuses d'autres provinces peuvent participer aux tournois, pour autant que les inscriptions leur soient ouvertes, mais ils n'entrent pas en ligne de compte pour le classement du Challenge Provincial du Hainaut.

Le Challenge est entièrement mixte. Les joueurs et joueuses participent dans les mêmes séries, selon leur classement officiel.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

3. Ouverture des inscriptions

Les inscriptions aux tournois comptant pour le Challenge sont ouvertes un mois avant la date du tournoi.

Les 5 premiers jours d'ouverture des inscriptions sont réservés exclusivement aux joueurs et joueuses affiliés dans un club hennuyer.

Passé ce délai, les inscriptions peuvent être ouvertes aux joueurs et joueuses externes à la province, sous réserve des places disponibles.

4. Séries du Challenge

Les séries officielles du Challenge Provincial du Hainaut sont les suivantes :

Série	Classements concernés	6T	8T	10T	12T	14T	16T	18T	20T	22T	24T
Série 1	NC - E6	12	15	18	24	24	24	24	30	30	36
Série 2	E4 - E2 - E0	21	24	36	36	36	42	48	54	54	54
Série 3	D6 - D4 - D2	21	24	36	36	36	42	48	54	54	54
Série 4	Do - C6 - C4	21	24	36	36	36	42	48	54	54	54
Série 5	C2 - Co - B6	21	24	36	36	36	42	48	54	54	54
Série 6	B4 - B2 - B0	12	18	18	24	24	24	24	30	30	36
Série 7	Open NC	0	0	0	0	8	8	16	16	24	28
Série 8	Open E	0	0	0	0	16	16	16	16	24	28
Série 9	Open D	0	0	0	0	16	16	16	16	24	28
Série 10	Open C	0	0	0	0	16	16	16	16	24	28
Série 11	Open B	0	0	0	0	8	8	16	16	24	28

Les horaires détaillés en fonction du nombre de table sont disponibles en annexe. Dans le cas où un club un nombre de table impair, on se base sur le tableau directement inférieur.

Dans le cas où un club organise une phase du Challenge Dandoy Handisport, on se base sur le tableau inférieur pour pouvoir intégrer ces séries.

5. Inscription dans les séries

Un joueur doit obligatoirement s'inscrire dans une des séries correspondantes à son classement avant de pouvoir s'inscrire dans la série directement supérieure.

Exemple : un joueur classé D4 doit d'abord s'inscrire dans la série D6-D4-D2 ou D open avant de pouvoir s'inscrire dans la série Do-C6-C4.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIÈGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



Il n'est pas autorisé à s'inscrire dans une série supérieure autre que la série directement supérieure.

Un joueur peut donc participer à maximum trois séries lors d'un même tournoi :

1. la série correspondant à son classement ;
2. la série directement supérieure.
3. La série Open

Un joueur qui souhaite participer à la série supérieure doit être inscrit au préalable dans sa série de classement.

6. Changement de classement en cours de saison

Le classement officiel de début de saison sert de référence pour déterminer la série de base du joueur.

Toutefois, si un joueur change de classement en cours de saison et que son nouveau classement ne lui permet plus de participer à une série du Challenge, il est retiré du classement général de cette série.

Il peut alors uniquement continuer à participer aux séries correspondant à son classement actualisé, selon les règles d'inscription prévues par le présent règlement.

7. Format sportif des séries

Les matchs se jouent au meilleur des 5 sets.

Les séries se jouent sous forme de poules. Les joueurs d'une même poule se rencontrent tous.

Les séries se jouent au minimum sous forme de poules de 3 joueurs, avec 1 joueur qualifié par poule pour le tableau final.

Le juge-arbitre peut décider d'organiser des poules de 4 joueurs ou plus si le nombre d'inscrits ou l'organisation de la série le justifie.

Si une série ne compte que 5 inscrits, elle peut être organisée sous la forme d'une poule unique de 5 joueurs.

Au-delà de 5 inscrits, l'organisation en plusieurs poules est obligatoire.

Il n'y a pas de nombre minimum d'inscrits pour qu'une série soit organisée. Si une série ne compte qu'un seul inscrit, celui-ci marque les points prévus pour sa participation.

Les séries ne peuvent pas être fusionnées.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIÈGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



8. Qualification pour le tableau final

Par défaut, un seul joueur est qualifié par poule pour le tableau final.

Le juge-arbitre peut décider de qualifier 2 joueurs par poule, à condition que cette règle soit appliquée à l'ensemble de la série concernée.

Cette possibilité peut être appliquée même si certaines poules comptent 3 joueurs et d'autres 4 joueurs, pour autant que le principe soit appliqué de manière uniforme à toutes les poules de la série.

Toute adaptation du nombre de qualifiés doit être annoncée avant le début de la série.

9. Classement des poules

Le classement des joueurs au sein des poules est établi conformément aux règlements officiels de la FRBTT/AFTT.

En cas d'égalité entre plusieurs joueurs, les règles de départage prévues par les règlements officiels sont appliquées.

Si une poule de 3 joueurs se retrouve avec seulement 2 joueurs à la suite d'un forfait ou d'une absence, un seul match est joué entre les deux joueurs présents.

10. Attribution des points

Le nombre de points attribués dans une série dépend du nombre de joueurs inscrits dans cette série.

Le principe général est le suivant : le vainqueur reçoit un nombre de points équivalent au nombre de joueurs inscrits dans la série. Les points attribués aux autres joueurs diminuent ensuite selon le stade atteint ou le classement obtenu.

Les joueurs éliminés au même stade de la compétition reçoivent le même nombre de points, sauf pour les joueurs éliminés en poule, qui sont départagés selon leur classement dans leur poule.

Un joueur ayant effectivement participé à une série reçoit toujours au minimum 1 point.

Un joueur absent, forfait, ayant abandonné ou disqualifié reçoit 0 point pour la série concernée.

Le vainqueur d'une série reçoit un bonus de 5 points.

20 points bonus sont attribués aux joueurs qui ont participé à tous les tournois.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



11. Exemple d'attribution des points

Pour une série comptant 18 joueurs inscrits, l'attribution des points pourrait être la suivante :

Résultat obtenu	Points attribués
1er	18 points + 10 points bonus
2e	17 points
3e et 4e	15 points
5e à 8e	11 points
9e à 16e	3 points
17e et 18e	1 point

Cet exemple illustre le principe d'attribution des points selon le nombre d'inscrits et le stade atteint dans la série.

12. Classement général du Challenge

Un classement général est établi pour chaque série du Challenge Provincial du Hainaut.

Pour apparaître dans le classement général final d'une série, un joueur doit avoir participé à au moins 3 manches du Challenge dans cette série.

Pour chaque joueur, seuls les 7 meilleurs résultats obtenus dans une même série sont pris en compte pour le classement final de cette série.

Si un joueur participe à moins de 7 manches, tous ses résultats sont pris en compte, pour autant qu'il respecte le minimum de participations requis.

Si un joueur participe à plus de 7 manches, seuls ses 7 meilleurs résultats sont retenus.

Les résultats sont pris en compte par série. Un joueur peut donc apparaître dans plusieurs classements du Challenge s'il a marqué des points dans plusieurs séries.

13. Départage au classement général

En cas d'égalité au classement général, les joueurs sont départagés selon les critères suivants, appliqués dans l'ordre :

1. Le plus grand nombre de victoires dans la série concernée ;
2. Le meilleur résultat non comptabilisé, à partir du 8e résultat, puis du 9e, et ainsi de suite ;
3. Le plus grand nombre de points marqués lors d'une même manche ;

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



4. Le deuxième plus grand nombre de points marqués lors d'une même manche ;
5. Et ainsi de suite jusqu'à départage complet.

Les joueurs doivent obligatoirement être départagés pour établir le classement final.

14. Mise à jour du classement

Les résultats individuels des tournois sont chargés dans les 24 heures suivant la fin du tournoi.

Le classement du Challenge est mis à jour dans la semaine suivant la fin du tournoi.

L'encodage et la mise à jour du classement du Challenge sont assurés par la Cellule des Compétitions individuelles, sur base des résultats transmis par le juge-arbitre.

En cas d'erreur constatée après publication du classement, le joueur ou le club concerné doit avertir la Cellule des Compétitions individuelles.

La réclamation est analysée par la Cellule, qui procède, si nécessaire, à la correction du classement.

15. Finale du Challenge

Une finale du Challenge Provincial du Hainaut est organisée en fin de saison.

Cette finale réunit les 6 meilleurs joueurs de chaque série du classement général.

La finale est organisée dans un lieu à déterminer et comprend également la remise des prix du Challenge.

Les modalités pratiques de la finale sont communiquées ultérieurement par le Comité Provincial du Hainaut ou par la Cellule des Compétitions individuelles.

16. Récompenses

Les 3 premiers joueurs de chaque série du Challenge Provincial du Hainaut sont récompensés.

La remise des prix a lieu lors de la journée finale.

17. Cahier des charges des tournois

Les clubs organisateurs doivent respecter le cahier des charges défini pour les tournois comptant pour le Challenge Provincial du Hainaut.

Ils doivent obligatoirement proposer les séries officielles du Challenge.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



Un club peut organiser d'autres séries en complément des séries du Challenge, mais il doit en faire la demande préalable à la Cellule des Compétitions individuelles.

Ces séries complémentaires ne comptent pas pour le Challenge.

18. Transmission des résultats

La transmission des résultats relève du juge-arbitre.

Les clubs organisateurs ne sont pas responsables de la transmission officielle des résultats du Challenge.

Les résultats transmis par le juge-arbitre servent de base à la mise à jour du classement par la Cellule des Compétitions individuelles.

19. Rôle du juge-arbitre

Le juge-arbitre organise les séries dans le cadre défini par le présent règlement.

Il est notamment responsable :

- de la composition des poules ;
- du nombre de joueurs par poule ;
- du nombre de qualifiés par poule ;
- de l'organisation du tableau final ;
- de l'application des règlements FRBTT/AFTT ;
- de l'annonce des adaptations éventuelles avant le début de la série ;
- de la communication des résultats à la cellule des compétitions individuelles.

Les décisions du juge-arbitre prises sur place dans le cadre sportif du tournoi sont définitives.

En cas de contestation après le tournoi, la Cellule des Compétitions individuelles est compétente pour analyser la situation et prendre une décision.

20. Joueurs suspendus ou non qualifiés

Un joueur suspendu peut rester repris dans le classement du Challenge pour les points déjà acquis.

Toutefois, durant sa période de suspension, il ne peut plus participer à une manche du Challenge ni prendre part à la finale.

21. Acceptation du règlement

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



La participation à un tournoi comptant pour le Challenge Provincial du Hainaut implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est publié sur le site officiel du Comité Provincial du Hainaut.

Le classement du Challenge est également publié sur le site officiel.

22. Dispositions finales

Le Comité Provincial du Hainaut se réserve le droit de préciser, compléter ou adapter le présent règlement en cours de saison en cas de force majeure, de problème organisationnel ou de situation non prévue par le règlement.

Toute adaptation doit viser à garantir le bon déroulement sportif et administratif du Challenge Provincial du Hainaut.

Les cas non prévus par le présent règlement sont tranchés par la Cellule des Compétitions individuelles ou, si nécessaire, par le Comité Provincial du Hainaut.

23. Redevances

1€ de cagnotte sera repris des inscriptions en plus de la côte part des 15% par inscriptions. Cette somme sera redistribuée sous forme de bons Tibhar.

Le montant des inscriptions est fixé à 8€/série. Il n'y a pas de réduction pour des participation multiples.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

